



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2026

Présents : Josette Charvier (Maire), Bénédicte Pinel, Pascal Excoffier, Marie Teyssedou, Bastien Moïse, Edith Scotton, Régis Reymond, Michel Beauquis, Mireille Barrachin, Catherine Mièvre, Morgane Lasia, Thomas Grange, Jérôme Guichon, Richard Ducret

Absente excusée : Emmanuelle Mallet, procuration à Josette Charvier

Nombre de votants exprimés : 15

Secrétaire de Séance : Richard Ducret

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05 et procède à l'appel.

1. Approbation du Procès- Verbal de la séance du 28 mai 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Positionnement du conseil municipal sur les limites des délégations confiées au maire

Madame le Maire explique qu'à la suite du courrier de la préfecture en date du 11 juin 2026 relatif aux délégations accordées par le conseil municipal au maire, il convient d'apporter des précisions aux points N° 15, N°16, N°22 et N°27.

Il est proposé d'abroger la délibération N°2026-04-03/20 et de redélibérer sur les délégations consenties au maire, ainsi que sur les limites et conditions d'exercice des délégations accordées.

Il est rappelé que ces délégations évitent d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les compétences déléguées, permettant ainsi des prises de décisions rapides. Madame le Maire s'engage à rendre compte, lors des réunions du conseil municipal, des décisions prises en vertu des délégations reçues.

Il est demandé aux membres du conseil :

- D'abroger la délibération N°2026-04-03/20
- De donner délégation à Mme le Maire pour la durée de son mandat, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-22 et L.2122-63 du CGT pour les attributions ci-jointes.

Après délibération, les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, d'attribuer à Madame le Maire les délégations précitées.

3. Règlement et tarifs guinguette et préau

Bénédicte Pinel, 1^{ère} adjointe, présente le projet de règlement intérieur ainsi que les tarifs de location et les soumet à l'approbation des membres du conseil.

Le projet est projeté et modifié au fil des échanges.

Catherine Mièvre demande si les membres du Comité d'Animation ont été associés à la rédaction de ce règlement, et s'il faut donner une priorité au Comité d'Animation lors des réservations.

Il est répondu que le Comité nous communique à l'avance son calendrier des manifestations et bloque les dates en conséquence. Sinon, c'est « premier arrivé, premier servi ».

Pascal Excoffier souligne qu'une panne électrique peut survenir en cours de manifestation ; il serait bon de rédiger un mémo sur les consignes à suivre.

Marie Teyssedou précise qu'il faudrait publier les règlements et tarifs votés ce jour sur le Site de la commune et sur l'application City All.

Il est proposé aussi de rappeler dans le règlement que le site est sous vidéo-surveillance.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur et le contrat de location ci-joints.

4. Modification et règlement de la salle des fêtes

Suite à la nouvelle configuration des lieux, Bénédicte Pinel présente les quelques modifications liées au contrat de location de la salle des fêtes, à savoir l'ajout des précisions suivantes :

- l'ouverture de la cour d'école est possible lors des mariages uniquement.
- l'espace détente (*terrains de pétanque, tables de pique-nique, bancs, toilettes*) n'est pas privatisé lors d'une location de la salle ; il reste accessible au public.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident ces 2 modifications sur le règlement de location de la salle des fêtes.

5. Projet de vidéoprotection : demande de diagnostic à la gendarmerie

Madame le Maire rappelle que les membres du conseil avaient validé précédemment le principe d'un dispositif de vidéo-surveillance pour protéger nos bâtiments et les nouvelles installations du chef-lieu. Avaient été validées également les demandes de subventions pour ce projet.

Nous avons un retour du Département qui nous octroie une aide de 40%, de même pour le projet du renouvellement du parc numérique à l'école. Le total de ces aides s'élève à 22 500 €.

Elle propose de solliciter auprès des services de la gendarmerie nationale un diagnostic qui permettra de définir la pertinence de ce système de vidéoprotection sur notre territoire.

Après délibération, les membres du Conseil autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter la gendarmerie nationale pour un diagnostic gratuit sur la commune de Saint Sylvestre.

6. Cantine scolaire : avenant au marché fourniture de repas

Madame le Maire fait part du courrier reçu de la Société Leztroy en date du 30 juin 2026.

Ce prestataire, avec qui nous avons conclu un marché il y a un an, souhaite modifier les délais de réservation afin de mieux lutter contre le gaspillage alimentaire. Ceci induit une modification des dates limites de réservation pour les familles.

Le présent avenant a pour objet de fixer les modalités de commandes des repas : celles-ci devront être communiquées avant le lundi soir pour la semaine suivante, et non le mercredi soir comme actuellement. Ce prévisionnel devra être au plus proche de la réalité et nous aurons jusqu'à 72 h ouvrés avant le jour de consommation pour ajuster de quelques repas les effectifs.

La deuxième modification concerne l'évolution des tarifs. Le tarif des repas enfants et du pain n'est pas modifié, mais le repas des adultes augmente de 10 centimes. Cela concerne 4 agents qui prennent régulièrement leur repas, d'où un surcoût annuel de l'ordre de 55€ par an.

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information et, en accord avec la délégation qui lui a été confiée, autorisent Madame le Maire à signer l'avenant.

7. Renforcement électrique de Marcelette

Madame le Maire donne la parole à Pascal Excoffier, 2^e adjoint en charge des travaux et réseaux.

Il explique que, sur les recommandations de la Régie ESS, il est nécessaire de changer le transformateur situé au bas de la Route des Beules car il est sous-dimensionné pour fournir la puissance nécessaire aux besoins du secteur.

Ces travaux avaient déjà été discutés en fin de mandat et inscrits de manière provisoire au calendrier de la Régie ESS. Subventionnés à hauteur de 75%, ils laisseraient un reste à charge pour la commune de 29 195,23 € HT.

Il est proposé de les programmer pour 2027 et d'inscrire la somme nécessaire au budget.

Après délibération, les membres du Conseil valident ce projet à l'unanimité et autorisent Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

8. Questions diverses

- Bénédicte Pinel, adjointe à l'urbanisme, fait un compte-rendu des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le début de l'année.
- Transfert des pouvoirs de police : Madame le Maire propose que, sauf opposition de la part du Conseil municipal, les 7 pouvoirs de police administrative spéciale soient transférés automatiquement au Grand Annecy :
 - Assainissement
 - Collecte des déchets
 - Aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
 - Circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie
 - Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
 - Publicité
 - Edifices menaçant ruine
- Morgane Lasia, conseillère municipale, propose une formation aux gestes de premiers secours à destination des habitants, des écoliers et des agents. Organisée par L'UFOLEP, cette formation coûte 70 € par personne pour 7 h de formation. La commune pourrait-elle prendre en charge 50% ? communication et inscriptions à l'automne.
- Bastien Moïse, conseiller municipal, relaie le souhait de Cécile Tilly de laisser la gestion de l'application City All à quelqu'un d'autre. Notre agent administratif pourrait s'en charger.
- Pascal Excoffier informe le conseil que l'entreprise Terrapon a refait l'enrobé à sa charge lors des travaux aux abords de la clôture de M et Mme Bernier.
- Madame le Maire indique avoir reçu un courrier de la Paroisse annonçant le départ du prêtre en charge de notre secteur. Un verre de l'amitié sera servi sur le parvis de l'église après sa messe ce samedi 11 juillet.

La séance est levée à 20h33.

Madame le Maire

Josette Charvier



Secrétaire de séance

Richard Ducret

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a long horizontal stroke.